

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 SG 70 Subvention à l'association Egalité (15e) au titre de la politique de la ville.

.

Mme Fatima LALEM, rapporteure

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. Le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention à une association,

Sur le rapport présenté par Mme Fatima LALEM au nom de la 6^{ème} Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Egalité (15e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 020, sous fonction 2, ligne VF02001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.